

## Règlement sportif de l'UGSEL des Hauts de France 2018/2019

Préambule : ce règlement est le cadre de fonctionnement sportif du territoire et à ce titre un outil évolutif et mis à jour au fur et à mesure des décisions prises par le conseil d'administration. Selon le cas ces décisions seront à effet immédiat ou effective au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire suivante.

### SOMMAIRE

1. C.T.T
2. Sportif
3. Déplacement
4. Défraiement
5. Divers

#### **1. C.T.T (Commission Technique Territoriale)**

- La CTT propose son représentant au C.A qui entérine ou pas.

- **composition** : Deux élus de chaque CTD sont représentants à la CTT (3 en Athlétisme et en Sports Collectifs).

**Ils sont nommés pour un an et reconduit par tacite reconduction. Toutefois si un comité ne présente pas son quota, le nombre peut être complété par les autres comités tant que le comité concerné ne peut y pourvoir.**

- Chaque CTT doit faire des propositions au C.A et non prendre des décisions à sa place.

- **rôle de la CTT** : Elle informe le directeur territorial des données techniques et organisationnelles qui doivent composer la circulaire d'information du championnat. Elle tient compte du cahier des charges pour l'organisation.

Sur le terrain, la CTT est garante de la bonne application des règlements territoriaux et nationaux. Elle assure la responsabilité technique de la compétition, forme le jury et assure pour certains championnats le secrétariat. Elle est partie prenante dans l'organisation et la gestion des championnats territoriaux. Elle en fera un bilan.

- Budget pour les réunions des CTT : cf règlement financier.

#### **2. SPORTIF**

Lors de nos manifestations sportives il est souhaitable qu'un représentant du territoire soit présent. Il est cependant rappelé que le directeur ne peut être partout et par conséquent la représentativité est avant tout du rôle de la CTT.

##### **Participation** :

- Il n'est pas possible de participer à un championnat sans être licencié (validation de la demande par le comité)  
Le professeur doit être en mesure de présenter les licences (celles-ci avec les photos des sportifs). Les organisateurs, directeur de réunion peuvent être amenés à les contrôler.

##### **Engagements** :

- Les engagements sont gérés via USPORT le logiciel national pour les compétitions, par une remontée des comités vers le territoire (et non par les enseignants). Pour les activités éventuellement non encore gérées par le responsable de la CTT et/ou via le directeur territorial (feuille d'inscription à télécharger sur le site territorial).
- L'engagement hors délai ou le jour même de la compétition n'est pas accepté.
- **Sélection, qualification** : il est important que la modalité de qualification pour un championnat territorial soit la même dans chaque comité.

- **Demande de qualification exceptionnelle** : elle doit se faire, de préférence, le jour même de la compétition et au plus tard dans les 48 heures. Les pièces justificatives qui permettront d'apprécier la recevabilité de la demande doivent être fournies (certificat médical, attestation du chef d'établissement dans les cas d'examen interne, de voyage scolaire, convocation Journée du Citoyen) ainsi que les performances de référence. Seul un cas de force majeure est accepté.
- **Récompenses** : une coupe au champion territorial par équipes. Nécessité de concourir. Médailles d'or, d'argent et de bronze aux trois premiers des épreuves ayant réalisés une performance ainsi qu'au 3 premières équipes du championnat dans les catégories concernées, pour chaque sportif composant l'équipe. Le directeur territorial préparera les récompenses. Charge aux responsables des CTT de voir avec celui-ci les modalités de récupération de celles-ci et de s'organiser pour les avoir le jour de la compétition et de les distribuer.
- **Frais d'arbitrage** : cf règlement financier
- **Transmission des résultats** :  
Il est important qu'à l'issue des matchs la feuille de match soit transmise rapidement (dans la semaine qui suit) au directeur territorial.  
Que les résultats d'un championnat soient transmis dans les 48h.
- **Assurance** : Mutuelle St Christophe en responsabilité civile dans le cadre de l'organisation des championnats
- **Organisation de nationaux** : Il est demandé aux CTT concernées de proposer l'organisation d'un national dans leur domaine au moins une fois tous les 3 ans et avec alternance des comités. Ceci afin de ne pas avoir à supporter trop de championnats la même année.  
Aide financière aux Comités pour l'organisation de manifestations nationales : cf règlement financier
- **Prise en charge FISEC** : cf règlement financier
- **Procédure d'attribution des nationaux** : Lorsqu'un établissement est demandeur, il en fait part à son comité départemental (il en informe le territoire) qui en réfère au national qui arrête sa décision.  
Quand un national est organisé par un comité les courriers doivent partir des comités et non des C.T.T !!
- **Formations juges élèves** :  
Au niveau national : cf règlement financier  
Au niveau régional : cf règlement financier  
Cas d'intervenant extérieur : cf règlement financier
- **Procédure de désignation de nos représentants à la CNAS**: le territoire fait des propositions au national (sur la base des propositions remontées des comités), choix du national, redescende au niveau des comités.
- Il est souhaité une fois par an une réunion qui regroupera tous les responsables des C.T.T afin d'avoir des retours pour la CNAS de fin d'année et de faire un bilan de l'année (en juin)
- 1 barnums à l'usage des comités qui organisent sont à disposition ainsi que : 3 oriflammes ; une sono ; un kit de formation psc1 ; 4 tablettes ; talki walki à l'usage des organisateurs ;

### 3. DEPLACEMENTS

- **Primes kilométriques du national** : cf règlement financier
- **Chaque élève compétiteur qui se déplace doit être sous la responsabilité d'un enseignant EPS désigné sous couvert du président d'AS (chef d'établissement) de l'établissement d'origine.**

**Le chef d'établissement peut accorder une carte d'encadrement. L'UGSEL nationale n'en délivre pas encore. Le chef d'établissement autorise ou non le fait que les parents accompagnent**

- **Accompagnement des déplacements au championnats nationaux organisés par le territoire** :

Lors d'un déplacement pour une compétition, un bus ne peut partir sans des professeurs d'EPS responsables.

Afin de laisser prioritairement les places disponibles aux compétiteurs le nombre d'accompagnateur sera limité et tiendra compte du nombre d'élève du groupe de l'établissement. Les accompagnateurs supplémentaires seront acceptés dans la limite des places disponibles restantes. A savoir 1 accompagnateur pour 10 élèves.

- **Remboursement des frais de déplacements** (individuel et des établissements) : cf règlement financier

#### 4. Défraiement

**Pour les demandes de remboursement : télécharger la fiche qui est en ligne sur le site du territoire et la renvoyer signée et avec les justificatifs (toute demande non signée ne sera pas traitée). Remboursement par virement bancaire. Fournir un RIB.**

- Remboursement des frais : cf règlement financier
- les frais de déplacements pour assister aux C.A et à l'A.G sont remboursés (*excepté pour l'assemblée de rentrée qui émerge au registre des missions des professeurs des établissements scolaires*)
- arbitres (voir rubrique sportive et règlement financier)
- déplacement sportif (voir rubrique déplacement et règlement financier) : La Région ne participe pas à ces frais.

#### 5. DIVERS

- **Assemblée territoriale de rentrée** : La présence de tous les enseignants EPS est souhaitable, ceci afin de participer à la mise en place du fonctionnement sportif territorial et d'avoir les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'année.

Il serait bien de faire tourner cette assemblée de rentrée dans les comités. Ceci nécessite pour l'établissement d'avoir les structures (ex : amphi et salles annexes avec un accueil)

A noter lors de cette assemblée l'ouverture à tous des CTT qui permet à chacun d'amener ses remarques et d'être au courant des modalités de fonctionnement et modification pour l'année.

Le Choix du lieu pour cette assemblée de rentrée de notre territoire se fait selon 3 objectifs :

1. Aller à la rencontre d'établissement non affilié.
2. Pour remercier, valoriser un établissement représentatif du territoire.
3. Aller à la rencontre d'établissement affilié mais qui a besoin d'être relancé, soutenu.

- **Réunion des sports collectifs** : cette réunion a pour but de coordonner les calendriers des différents comités, de voir les forces en présence tant en promo qu'en élite afin d'organiser au mieux les championnats dans toutes les disciplines et catégories des sports collectifs. Elle se déroulera généralement fin septembre ou début octobre. **Il est important que tous les professeurs concernés soient présents.** (cf également règlement financier)

---

## **Les conventions existantes avec le territoire :**

### **Ligue de Course d'orientation**

L'UGSEL s'engage à promouvoir la connaissance et la pratique de la Course d'Orientation dans la Région Nord Pas de Calais et à informer ses structures affiliées des possibilités offertes par les organismes affiliés à la Ligue.

L'UGSEL s'engage à diffuser auprès de ses licenciés le calendrier des manifestations de Course d'Orientation organisées et de faire la promotion de la Ligue Nord Pas de Calais de Course d'Orientation, des deux Comités Départementaux et des Clubs.

La Ligue Nord Pas de Calais de Course d'Orientation s'engage à accueillir, sur présentation de leur licence, les élèves licenciés à l'UGSEL dans les manifestations de Course d'Orientation organisées en Région Nord Pas de Calais aux mêmes conditions que les licenciés de la FFCO.

Pour l'ensemble de ses manifestations sportives, l'UGSEL s'engage à utiliser les cartes homologuées par la Ligue de Course d'Orientation.

L'élaboration et la reproduction des tracés de course pourront être assurées par la Ligue Nord Pas de Calais ou ses structures affiliées, cette prestation sera proposée à titre gracieux aux mêmes conditions que pour les clubs de la région.

La Ligue Nord Pas de Calais de Course d'Orientation s'engage à demander à ses structures affiliées (Comités Départementaux, Clubs) d'effectuer la même démarche.

Toute reproduction de cartes, d'absence de demande autorisation ONF sur les lieux de pratique, ou d'utilisation de fichiers de cartographie utilisées à des fins autres que celles de manifestations déclarées et connues de la Ligue mettra fin à la présente convention.

Organisations sportives, l'UGSEL s'engage à respecter les dispositions régies par l'Office National des Forêts la Ligue Nord Pas de Calais de Course d'Orientation s'engage à appliquer à l'UGSEL et à ses structures affiliées, les mêmes conditions d'utilisation du matériel que celles offertes aux clubs de la région, le prêt du matériel se fera à titre gracieux sous réserve de respecter le cahier des charges concernant l'utilisation de ce matériel.

La Ligue Nord Pas de Calais de Course d'Orientation s'engage à ouvrir aux enseignants les formations qu'elle dispense et l'UGSEL s'engage à assurer la promotion de ces formations auprès de ses structures affiliées.

La Ligue Nord Pas de Calais de Course d'Orientation pourra apporter une aide technique pour certaines manifestations organisées par l'UGSEL ou ses structures affiliées, les frais de personnels occasionnés restant à la charge de l'UGSEL.

### **Ligue de Basket**

Création d'une commission mixte régionale. Cette C.M.R. est informée des projets de mise en place et des contenus des conventions décentralisées. Elle est consultée avant la signature des dites conventions. Elle est tenue au courant des actions communes mises en œuvre au niveau départemental.

Cette commission est chargée de mettre en place :

- l'harmonisation des calendriers et des compétitions communes
- des actions communes aux DEUX Fédérations Locales
- l'information sur la formation des jeunes Arbitres dans le cadre de l'UgseL et UgseL / FFBB
- l'information sur la formation d'entraîneurs et de jeunes joueurs réalisée dans le cadre fédéral.
- Des propositions de promotion de l'activité BASKET vers les enfants du PRIMAIRE en concertation étroite avec les organismes départementaux (UGSEL, écoles)

La LNPCBB s'engage à inviter l'UGSEL Régionale à toutes réunions qui seraient amenées à étudier des actions d'ensemble pour les jeunes d'âges scolaires.

L'UGSEL Régionale s'engage à inviter la LNPCBB à toute réunion qui serait amenée à étudier des actions concernant l'ensemble des sports collectifs.

Sa composition est la suivante :

- o Trois membres désignés par la L.N.P.C.B.B.
- o Trois membres désignés par L'UGSEL
- o La présidence de la commission sera assurée les années paires par le Président de la LNPCBB ou son représentant et les années impaires par le Président de l'UGSEL ou son représentant.

**Lozère évasion** : ce partenariat reconductible tous les 3 ans, propose à nos sportifs, lors des championnats nationaux organisés sur notre territoire, des séjours APPN tirés au sort. Ainsi que la mise en place de semaine (ex : APPN) à des prix intéressants pour nos élèves. Faire apparaître le logo sur notre site

**Avec l'UGSEL Nationale** : voir site national